

CONCOURS « BOUCLER LA BOUCLE »

Règlement

INTRODUCTION

Le concours « Boucler la Boucle » vise à valoriser les opérations exemplaires de réemploi dans le bâtiment et l'aménagement en Occitanie et à inspirer la généralisation de ces pratiques.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Qui peut candidater ?

Toute personne physique ou morale impliquée dans l'opération (maître d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprise, AMO, etc.) et disposant de l'accord du maître d'ouvrage pour représenter le projet.

Pour quels types de projets de réemploi ?

- Opérations situées en Occitanie.
- Tout type de bâtiment : publics ou privés, neuf, réhabilitation, déconstruction, réaménagement urbain, tertiaire, habitat collectif/individuel, éducation, culture, commerce, industrie...
- Tout type d'aménagement : quartiers, zones urbaines, îlots urbains, ZAC, campus, espace vert, espace public, quartier...
- Opérations livrées ou partiellement livrées (au moins une phase réceptionnée) avant le 15 mai 2026.

Comment candidater ?

- Compléter le formulaire de candidature accessible au lien suivant : <https://framaforms.org/participation-au-concours-boucler-la-boucle-1773404272>
- Tous les champs obligatoires doivent être remplis,
- Le choix de la catégorie doit être justifié dans le champ dédié
- Les champs spécifiques à la catégorie choisie doivent être remplis.
- Les projets doivent pouvoir être photographiés et/ou filmés en cas de sélection ou de victoire.
- Toute information fausse ou incorrecte peut entraîner le déclassement du projet.
- Concours gratuit.

2. CALENDRIER

Ouverture des candidatures : 19 mars 2026



Clôture des candidatures : 15 mai 2026

Annonce des finalistes : fin juin 2026

Remise des prix : octobre 2026 (date et lieu à confirmer)

Ce calendrier est donné à titre indicatif et peut être ajusté par les organisateurs.

3. CRITERES D'EVALUATION

Les projets doivent :

- Être situés en Occitanie
- Être réalisés ou en cours (moins de 2 ans)
- Mettre en œuvre une démarche de réemploi documentée et mesurable (quantité, type de PEM, % de réemploi, etc.)
- Présenter un potentiel de reproductibilité ou d'inspiration pour d'autres projets

Les projets seront évalués par un jury composé de professionnels de la construction et d'experts du réemploi et des partenaires La Boucle.

Pour chaque catégorie, le jury désignera un lauréat. Les catégories sont les suivantes :

- Boucle in situ : projets qui réemploient les PEM du site sur le même site
- Boucle ex situ : projets qui valorisent leurs PEM sur d'autres sites
- Boucle multi-acteurs : Valorise la collaboration entre acteurs (maîtres d'ouvrage, entreprises, plateformes, ESS...).
- Boucle créative / innovante : projets qui ont innové dans l'usage des matériaux réemployés (ex : matériaux inattendus, usages originaux, design, processus).
- Boucle durable (éco-socio-économique) : Met en avant les projets qui allient performance environnementale, sociale (ESS, insertion) et économique (économie réalisée, coût du réemploi).

Parmi ces lauréats, le jury attribuera également le Grand Prix « Première Boucle ».

Le jury peut décider de n'attribuer aucun prix sur une catégorie s'il juge les opérations en compétition d'une qualité insuffisante.

4. RECOMPENSES

Le lauréat du Grand Prix « Première Boucle » gagnera le tournage d'une vidéo de 3 min de son opération.

Tous les projets candidats seront valorisés dans :

- Un livret des Lauréats « Concours Boucler la Boucle 2026 » diffusé en ligne sur le site La Boucle et des partenaires du concours et en version papier lors des événements réemploi régionaux.
- une fiche projet visible en ligne sur la cartographie des opérations de réemploi d'Envirobat Occitanie
- un post LinkedIn dédié sur le LinkedIn La Boucle

Par ailleurs, les lauréats pourront être sollicités pour une visite.

Les Lauréats seront présentés lors d'une remise des prix à la journée du réemploi en octobre 2026 (lieu à déterminer).

5. INFORMATIONS A RENSEIGNER

Informations générales :

- Nom de l'opération
- Type de bâtiment / projet
- Localisation
- Dates de lancement/livraison
- Description du bâtiment et de ses caractéristiques principales
- Surface du bâtiment / du projet
- Principaux intervenants du projet
- Etat d'avancement (le cas échéant)
- Coût total de l'opération
- Label/certification (le cas échéant)
- Approche réemploi de la maîtrise d'ouvrage

Informations relatives au réemploi :

- A quelle phase du projet l'intégration du réemploi est-elle décidée, comment est-elle mise en place (clauses spécifiques ? allotissement ?), qui en a eu l'initiative, pourquoi, quels ont été les moteurs... ?
- Lots concernés par le réemploi des PEM (produits équipements matériaux)
 - o Pour chacun des lots concernés : type de PEM
 - o Pour chaque PEM : quantité réemployée en brut et % du lot
 - o Domaine d'utilisation (réemploi ou réutilisation)
 - o Origine du matériau (si approvisionnement extérieur) : plateforme de réemploi, projet à projet, reconditionneurs...
- Tout élément de bilan sur le réemploi disponible permettant de mesurer les impacts environnemental, social, économique

Enseignements et leviers de diffusion du projet :

- Décrire le processus d'intégration du réemploi dans le projet
- Décrire les grandes étapes du projet : comment le réemploi a été intégré/géré à chaque phase de l'opération ?
- Quel a été le rôle de chaque acteur ? qui a été facilitateur ?
- Comment avez-vous géré la logistique et le stockage ?
- Quels ont été les principaux freins à la mise en œuvre du réemploi ?
- Pour chaque frein : quelles solutions ont été envisagées / mises en place ?

6. DROIT DE DIFFUSION

En participant au concours, les candidats autorisent les organisateurs (Envirobat Occitanie et Synéthic) ainsi que leurs partenaires à utiliser les informations et images transmises dans le cadre de la candidature à des fins de communication et de valorisation du programme La Boucle, sur tous supports.